



Photo : martine may

(De g. à dr.) Carlo Thelen, Pierre Gramena et Muriel Bouchet ont présenté, hier, à la Chambre de commerce, l'étude *Les fonds souverains : une solution d'avenir pour le Luxembourg?*

Dédiés à la gestion des fonds publics

Les fonds souverains défrayent les chroniques économiques. La Chambre de commerce voit leur utilité : elle propose au gouvernement d'en introduire un au Grand-Duché.

Les fonds souverains ne doivent pas faire peur. S'ils sont intervenus dans la crise du subprime, ils ont joué un rôle bénéfique en procurant aux instituts financiers (City Bank, UBS, Merrill Lynch, Morgan Stanley) les liquidités nécessaires à la bonne continuation des affaires. La Chambre de commerce propose un fonds souverain pour le Luxembourg.

De notre journaliste
Jean Rhein

Selon Pierre Gramegna, «ils sont hautement motivés, les auteurs de la brochure *Les Fonds souverains : une solution d'avenir pour le Luxembourg?*» qui vient d'être présentée hier, à la Chambre de commerce. «Le Luxembourg est prédisposé à accueillir un fonds souverain», continue-t-il. La Chambre de commerce fonde son analyse sur les 22 principaux fonds souve-

Un fonds souverain grand-ducal?

Un fonds souverain (en anglais : Sovereign Wealth Fund), est un fonds d'État qui gère les actifs financiers (actions, obligations et autres valeurs mobilières, voire les actifs immobiliers) détenus par un État.

Les fonds souverains gèrent ainsi l'épargne nationale qu'ils investissent dans des placements variés. Par exemple, les ressources du fonds souverain norvégien

ainsi que les ressources des fonds souverains qu'elle a identifiés à travers le monde.

Le seul fonds étatique qui existe au Grand-Duché, en vertu d'une loi de 2004, est la réserve de compensation du régime général de pension,

(Government Pension Fund Global, créé en 1996 et successeur du Petroleum Fund) proviennent des excédents de réserves de change générés par l'exportation du pétrole.

Les fonds souverains gèrent des actifs estimés à 2 500 milliards de dollars (2007). Morgan Stanley estime qu'ils pourraient quadrupler leurs actifs sous gestion jusqu'en 2015.

qui présente certains aspects d'un fonds souverain, mais qui est gérée de façon très prudente. Carlo Thelen et Muriel Bouchard prônent les avantages des fonds souverains : en premier lieu, ils assureraient une sta-

bilisation de l'économie luxembourgeoise, extrêmement volatile. Ils estiment également qu'un fonds souverain constituerait un outil de redistribution intergénérationnel.

La proposition est lancée!

Le fonds permettrait de maximiser le rendement des réserves et de faciliter leur diversification. «À long terme, il n'y a pas de raison de ne pas investir en actions», affirme-t-on du côté de la Chambre de commerce. «Une opportunité pour la place financière d'acquérir une expérience dans la gestion de fonds souverains, constituant ainsi une nouvelle niche d'activité prometteuse pour le Grand-Duché». L'essquisse est là. Pierre Gramegna l'affirme : «Le débat est maintenant lancé. Au gouvernement de réagir à notre proposition!»